

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 MARS 2025**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia et Mrs THERY Jean-Bernard, COQUERET Didier, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, JEANNIN Vincent, PEREIRA Stéphane, VIENNET Julien (arrivé à 21 h)

Excusées : Mme CHARDON Aurélie (procuration à THERY Jean-Bernard), Mme LEFORT Dominique (procuration à SAILLARD Marie-Pierre)

Absent :

Convocation du 07/03/2025

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 07 février 2025
- Vote des comptes financiers uniques 2024
- Vote des budgets 2025 et fongibilité des crédits
- Vote des taux 2025 - impôts locaux
- Point sur le transfert de la compétence eau potable
- Travaux restaurant
- Ouverture d'un poste d'attaché territorial
- Procédure de mise en sécurité bâtiment rue des Fayeux
- Parcelle B33 (jardin) - convention de mise à disposition
- Proposition acquisition parcelles forestières
- Affaires diverses
 - Pylône relais téléphone
 - Assainissement - info réseaux bouchés
 - Divers

1 - Approbation compte-rendu réunion du 07 février 2025

Aucune observation, le compte-rendu du 7 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal :

- Signature devis de la SARL POUX Maçonnerie pour la modification du réseau d'eau de la cuisine du restaurant : 1 365 € HT

Monsieur le maire propose de modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour.
Accord du conseil.

2 - Ouverture d'un poste d'attaché territorial

Monsieur le maire informe le Conseil que la secrétaire de mairie est inscrite sur liste d'aptitude du grade d'attaché au titre de la promotion interne. Il propose au Conseil d'ouvrir un poste d'attaché afin de nommer Mme Bourdin à ce grade, et ce à compter du 1^{er} avril 2025.

Le poste de rédacteur principal 1^{ère} classe sera fermé suite à cette modification.

Arrivée de Julien VIENNET (21 h).

3 - Vote des Comptes Financiers Uniques 2024

Monsieur le Maire présente les résultats financiers des budgets 2024 ainsi que les affectations de résultats :

LOTISSEMENT	0 € en fonctionnement
	- 156 693.55 € en investissement
BOIS	+ 155 736.07 € en fonctionnement
	- 900 € en investissement
EAU	- 54 961.46 € en fonctionnement
	+ 10 950.68 € en investissement
COMMUNE	+ 105 407.13 € en fonctionnement
	+ 61 652.19 € en investissement

Les résultats et affectations sont votés à l'unanimité (Monsieur le maire ne participe pas au vote des CFU).

4 - Vote des budgets 2025

Monsieur le Maire présente le détail des budgets 2025, qui sont adoptés à l'unanimité des présents :

LOTISSEMENT	Fonctionnement Dépenses	224 000 €
	Fonctionnement Recettes	224 000 €
	Investissement Dépenses	156 693.55 €
	Investissement Recettes	156 693.55 €
EAU	Fonctionnement Dépenses	112 125.46 €
	Fonctionnement Recettes	112 125.46 €
	Investissement Dépenses	33 478.68 €
	Investissement Recettes	33 478.68 €
BOIS	Fonctionnement Dépenses	96 000 €
	Fonctionnement Recettes	195 986.07 €
	Investissement Dépenses	6 900 €
	Investissement Recettes	6 900 €

COMMUNE	Fonctionnement Dépenses	336 493.46 €
	Fonctionnement Recettes	402 907.58 €
	Investissement Dépenses	114 578.19 €
	Investissement Recettes	114 060 €

Le Conseil municipal valide la fongibilité des crédits entre chapitres budgétaires.

5 - Vote des taux 2025 - impôts locaux

La commune n'a pas tous les éléments nécessaires pour envisager éventuellement une hausse de taux, notamment le chiffrage et le budget 2025 du syndicat scolaire impactant notre budget.

Elle n'a pas, par ailleurs, reçu les bases 2025 donc la décision est prise de reporter ce vote lors d'une prochaine réunion.

6 - Transfert de la compétence Eau

Monsieur le maire informe que le transfert de la compétence Eau à la communauté de communes n'est plus rendu obligatoire par la loi. La décision de ce transfert ou non doit être prise par le conseil communautaire en séance du 15 avril 2025.

Monsieur le maire rappelle que quelque soit la décision lors de cette réunion, le prix de l'eau va augmenter dans les années à venir, du fait des investissements à prévoir sur les réseaux, à la station de pompage et du fait d'un projet d'une recherche d'une autre ressource que le lac en cas de contamination accidentelle.

Le Conseil municipal sera amené à se prononcer d'ici l'été sur le transfert de cette compétence.

Il est rappelé qu'une réunion relative au schéma directeur eau potable aura lieu pour tous les conseillers municipaux à Jougne le mardi 18 mars à 20 h.

7 - Travaux restaurant

Monsieur le maire présente le devis d'électricité pour la mise aux normes du tableau électrique notamment. Le Conseil accepte le principe de ces travaux mais souhaite demander un devis comparatif. Il autorise le maire à signer le devis le mieux-disant afin de ne pas retarder les travaux.

Il présente également le devis de Henriet Electricité pour un système d'alarme par flash lumineux pour avertir du niveau bas du réservoir. Accord du conseil (681.23 € HT).

8 - Procédure de mise en sécurité bâtiment rue des Fayeux

Dans le cadre de son pouvoir de police spéciale en matière d'habitat, la responsabilité du maire peut être engagée s'il y a un accident en lien avec la dégradation du bâtiment, sur la voie publique ou pour le voisinage.

Monsieur le maire a donc demandé conseil à la DDT pour connaître et mettre en œuvre une procédure afin de sécuriser le bâtiment situé 50 rue des Fayeux à Malpas.

La propriétaire contactée dans ce cadre, envisage de vendre ce bien.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide et autorise Monsieur le maire à engager la procédure, à savoir faire mandater un expert désigné par le tribunal administratif afin d'obtenir un avis technique.

Un courrier sera adressé à la propriétaire pour que les travaux soient engagés rapidement qu'il y ait vente ou non. Il sera précisé que la procédure courra avec le nouvel acquéreur afin de mettre en sécurité le bâtiment et protéger les voisins d'un éventuel accident.

9 - Parcelle B33

Suite à la décision du conseil le 7 février 2025 de vendre la parcelle B33, M et Mme Mattioli ont décidé de renoncer du fait des frais de notaire trop élevés (1 800 €).

Le Conseil annule la décision de vendre la parcelle B33.

Le conseil autorise Monsieur le maire à signer une convention avec le syndic de copropriété 514 pour utiliser ce terrain à titre de jardin, gratuitement.

9 - Proposition acquisition parcelles forestières

La commune a été contacté par le notaire pour acquérir deux parcelles forestières jouxtant en partie le terrain communal. Il s'agit des parcelles C25 et C276 vendues par Alain Saillard au prix de 4 550 €.

Le Conseil municipal, par 8 voix pour et 3 abstentions, accepte d'acquérir ces parcelles.

10 - Affaires diverses

- Monsieur Coqueret fait part au conseil que suite à la décision du conseil municipal de ne pas vendre le terrain où se situe le pylône du relais téléphone, ATC, l'exploitant actuel, a refait une proposition d'achat à 10 000 € : Refus du Conseil.

- Monsieur le maire informe que les réseaux d'assainissement ont à nouveau été bouchés du fait de lingettes. Les services de la communauté de communes sont intervenus dans le cadre de l'astreinte le dimanche matin et une entreprise est intervenue le lundi.

Séance levée à 22 h 40.

Malpas, le 17 mars 2025

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD



Le Maire,
Jean-Bernard THERY

